



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Présents : **20**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **15/09/2025**

Date d'affichage : **16/09/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Sonia BRASSEUR – Geoffrey PECAUD – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER – Francis LAPRADE – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN –

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
René LE VIAVANT	à	Audrey TROIN
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Kathia PIETTE	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Julie LEPLAIDEUR	à	Geoffrey PECAUD

ABSENTS :

Liliane LOURADOUR – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à l'acceptation par le Préfet du Var en date du 4 juin 2025 de la démission de Madame Patricia PENCHENAT de ses fonctions d'adjointe au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseillère municipale et de conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions et organismes extérieurs. Il convient également, suite à l'élection de Madame Christiane LARDAT en qualité de maire en date du 15 juillet 2025, de pourvoir à son remplacement dans les instances où elle avait été désignée déléguée et est à présent présidente.

N° 2025/09/22-03

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

N° 2025/09/22-03

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Commission consultative des services publics locaux :

Madame Christiane LARDAT devenant présidente serait remplacée en qualité de déléguée titulaire par Madame Elisabeth CAILLAT ;
Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Danièle CERTIER ;
Monsieur Jean-Pascal GARNIER, désigné titulaire par délibération du 27 février 2025, serait remplacé en qualité de suppléant par Monsieur Pierre NOURRY ;

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Madame Christiane LARDAT devenant déléguée titulaire serait remplacée en qualité de délégué suppléante par Madame Audrey TROIN ;

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Elisabeth CAILLAT ;
Monsieur Jean-Paul MOREL, suppléant, serait remplacé par Madame Isabelle BRUSSAT ;

Conseils d'école :

Monsieur Jean-Paul MOREL serait remplacé par Madame Julie LEPLAIDEUR ;

Commission administrative du collège Gérard Philipe :

Madame Christiane LARDAT remplaçant Monsieur Marc Etienne LANSADE serait remplacée en qualité de déléguée titulaire par Madame Audrey TROIN ;

Association des communes forestières :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Elisabeth CAILLAT ;

Syndicat mixte du massif des Maures :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Elisabeth CAILLAT ;

Syndicat des communes du littoral varois (SCLV) :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Elisabeth CAILLAT ;

Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) :

Monsieur Jean-Pascal GARNIER remplacerait Madame Audrey TROIN en qualité de délégué titulaire et Madame Audrey TROIN remplacerait Monsieur Jean-Pascal GARNIER en qualité de déléguée suppléante ;

Conseil portuaire :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée titulaire par Madame Elisabeth CAILLAT ;

N° 2025/09/22-03

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Comité local des usagers du port :

Madame Patricia PENCHENAT serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Elisabeth CAILLAT ;

Conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin :

Madame Audrey TROIN et Madame Elisabeth CAILLAT remplaceraient Monsieur Marc Etienne LANSADE et Madame Patricia PENCHENAT ;

Conformément à l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L5211-7, L5212-6, L5212-7 et 5711-11,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 20 juillet 2020, 24 septembre 2020, 15 décembre 2020, 22 novembre 2021, 18 décembre 2023, 4 mars 2024 et 27 février 2025 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 4 juin 2025 notifiant l'acceptation de la démission de Madame Patricia PENCHENAT de ses fonctions d'adjointe au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseillère municipale et de conseillère communautaire,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 15 juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein des commissions ou organismes suivants :

Commission consultative des services publics locaux :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Madame Christiane LARDAT devenue présidente ;

Madame Danièle CERTIER en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Monsieur Pierre NOURRY en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Pascal GARNIER, désigné titulaire par délibération du 27 février 2025 ;

N° 2025/09/22-03

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Madame Audrey TROIN en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Christiane LARDAT devenue déléguée titulaire ;

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de La Mole :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;
Madame Isabelle BRUSSAT en qualité de suppléante, en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL ;

Conseils d'école :

Madame Julie LEPLAIDEUR en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL ;

Commission administrative du collège Gérard Philipe :

Madame Audrey TROIN en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Madame Christiane LARDAT remplaçant Monsieur Marc Etienne LANSADÉ ;

Association des communes forestières :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Syndicat mixte du massif des Maures :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Syndicat des communes du littoral varois (SCLV) :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) :

Monsieur Jean-Pascal GARNIER en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Madame Audrey TROIN et Madame Audrey TROIN en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;

Conseil portuaire :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Comité local des usagers du port :

Madame Elisabeth CAILLAT en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Madame Patricia PENCHENAT ;

Conseil d'administration de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin :

Madame Audrey TROIN et Madame Elisabeth CAILLAT en remplacement de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ et Madame Patricia PENCHENAT ;



N° 2025/09/22-03

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son adjoint délégué à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 18 POUR - 8 CONTRE** (Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.